

Question orale de M. Wyngaard : Règlements relatifs aux repas à domicile et centres récréatifs adoptés en décembre.

M. Wyngaard rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil communal a adopté deux règlements consacrés respectivement à la gestion des repas à domicile et des centres récréatifs.

Le règlement relatif aux repas à domicile prévoit une modulation des tarifs en fonction des revenus (trois tarifs différents : 4,5 €, 5 € ou 5,75 €), à laquelle le groupe Ecolo est tout à fait favorable.

Néanmoins, M. Wyngaard souhaite revenir sur deux aspects de ces règlements, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er février prochain.

Les repas sont servis au sein des centres récréatifs pour un montant de 5 €, ce qui correspond à une surcharge de 0,5 € par rapport au tarif fixé pour leur livraison à domicile. Les personnes moins favorisées, qui sont censées être les bénéficiaires de ce service, ont donc intérêt à prendre leurs repas à domicile plutôt qu'au centre. M. Wyngaard estime qu'il s'agit d'un choix regrettable, dans la mesure où il tend à maintenir les personnes fragilisées dans l'isolement. Il faudrait au contraire encourager les activités qui permettent aux seniors de se retrouver, de tisser et de renforcer leurs liens sociaux.

De plus, le règlement prévoit automatiquement l'application du tarif le plus élevé, à moins que l'intéressé n'accomplisse les démarches requises pour bénéficier d'un tarif préférentiel. En effet, le texte mentionne que la personne concernée doit « en faire la demande auprès du service », sans autres précisions. Pour M. Wyngaard, il faut veiller à ce que les formalités à remplir soient aussi simples que possible car elles peuvent s'avérer fastidieuses pour une personne isolée qui ne maîtrise pas internet ou se déplace difficilement.

M. Wyngaard souhaiterait donc obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Serait-il possible de réviser ce règlement dans un sens plus favorable à la cohésion sociale, par exemple en veillant à ce que le prix des repas au centre soit plus attractif, ou à la rigueur équivalent à celui des repas à domicile ?

Le Collège envisage-t-il de simplifier les démarches nécessaires pour bénéficier de ce service ?

Mme l'Echevin Delwart confirme que ce service s'adresse à une population précarisée par son isolement, puisqu'il s'agit essentiellement de personnes âgées, quelle que soit par ailleurs le montant de leurs revenus. L'administration communale a mis en place un système qui soit de nature à leur faciliter la vie autant que possible. Les préposées chargées de la distribution des repas à domicile ont remis en mains propres une lettre explicative aux intéressés tout en leur fournissant des éclaircissements oralement. Dans les cas plus complexes, une assistante sociale est à la disposition des bénéficiaires potentiels afin de les aider dans leurs démarches. Sur les 300 personnes faisant appel au service repas, 83 avaient transmis leur réponse à la date du 23 janvier. L'information a également été diffusée dans les centres.

La fixation d'un tarif unique a été adoptée dans un souci de simplicité administrative.

Mme l'Echevin Delwart est tout à fait disposée à procéder à une évaluation d'ici quelques mois afin de constater une éventuelle baisse de fréquentation des centres. Elle précise toutefois que personne ne s'est désinscrit des centres depuis le lancement du processus de communication. Quoi qu'il en soit, les services communaux actifs dans la politique du 3ème âge demeureront attentifs à l'impact de leurs décisions sur la cohésion sociale.